

CAHIER D'ACTEUR SUR LE DÉBAT GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

SANS RETRAITEMENT, GÉRER AUTREMENT LES DÉCHETS NUCLÉAIRES EXISTANTS, ARRÊTER D'EN PRODUIRE

La gestion des déchets nucléaires est indissociable de l'histoire de l'industrie nucléaire, en France, et de sa globalité. Elle ne se réduit pas aux déchets vitrifiés après retraitement.

Après 1945, le plutonium, qui n'existait pas dans la nature, a été choisi comme matière première de la bombe A. Les centres expérimentaux ne suffisaient pas à son extraction industrielle. La filière Graphite-gaz fut mise en place pour l'obtenir à raison d'environ 1 % dans le combustible irradié des centrales nucléaires. La première fonction de la centrale nucléaire de Chinon devint la production de plutonium pour la bombe française. Les usines de Marcoule, puis de la Hague furent prévues pour extraire du plutonium des combustibles irradiés. Cette opération, appelée « retraitement », pour faire plus « écologique », consiste à séparer l'uranium (95 à 96 %) du plutonium et des 3 à 4 % de déchets dits définitifs, de haute activité, de très longue durée de vie (plusieurs millions d'années pour certains d'entre eux). Se sont ajoutés les déchets technologiques du retraitement lui-même (boues, embouts, coques) aux déchets dits de faible et moyenne activité provenant directement des centrales.

Les catégories de déchets nucléaires ont été établies dans ce contexte du retraitement-extraction du plutonium.

Les déchets dits de faible activité, contenant quelques transuraniens ont été transférés directement des centrales vers le Centre de Stockage de la Manche (CSM), ou indirectement par l'intermédiaire des usines de retraitement, sous la responsabilité d'abord du CEA.

Le premier choc pétrolier de 1973 créa l'opportunité pour le complexe militaro-industriel nucléaire de développer l'électronucléaire. L'usine de la Hague multipliait ses activités en s'appuyant sur la filière surgénératrice dont le combustible mixte (MOX) devait être à forte teneur de plutonium.

Parallèlement, le CEA créait une filiale de droit privé, la COGEMA, afin de débarrasser quelques pays étrangers de leurs stocks de combustibles irradiés et de développer le commerce du plutonium avec l'Europe et le Japon.

Aujourd'hui se pose encore la question de la gestion de la fin du cycle, depuis le démantèlement jusqu'aux déchets. La recherche d'un site de stockage des déchets HAO vitrifiés a commencé en 1978 (mine d'uranium de Saint Priest La Prugne), et s'est heurtée à l'opposition des populations. À la fin des années 90, l'ANDRA a jeté son dévolu sur le site de Bure, en argile. La Hague est aujourd'hui de fait un centre de stockage de déchets nucléaires.

Pourtant, depuis le choix des années 1973-1974, les données ont changé

Aujourd'hui, annuellement, 800 tonnes de combustibles irradiés sur les 1200 tonnes produites par EDF, sont « retraitées » à

l'usine de la Hague, passée sous le contrôle du cartel AREVA. Où sont les 400 tonnes non retraitées ? Que compte-t-on en faire ? L'uranium issu du retraitement n'est recyclé dans aucun réacteur EDF.

Les stocks de plutonium militaire sont tels que la production de ce dernier ne justifie pas la continuation du retraitement.

La filière surgénératrice étant abandonnée pour des raisons d'inefficacité énergétique de fait, et de coûts économiques monstrueux, l'extraction du plutonium à des fins civiles n'a plus de raisons d'être :

l'introduction du MOX à 5-7 % de plutonium, dans 30 % des combustibles de 20 réacteurs de 900 mégawatts sur 58 ne présente qu'un très faible intérêt énergétique par rapport aux coûts d'extraction et de fabrication et aux risques accrus de criticité que son utilisation implique.

Sauver la filière à n'importe quel prix ne peut être un objectif : il faut arrêter le retraitement. La gestion des déchets nucléaires ne peut être envisagée sur la base de choix obsolètes...

Que faire des stocks de Marcoule et de la Hague ?

- Pour les déchets étrangers non retraités, l'uranium issu du retraitement, les « vitrifiés », les déchets technologiques, il faut comme la loi Bataille le préconise, les retourner à leurs propriétaires, publics ou privés, selon le principe suivant : à chaque région de la Planète, de gérer ses propres « sales » problèmes.

- Pour le plutonium stocké (à raison de 40 à 70 tonnes à la Hague¹), il est nécessaire de le réintroduire à très petites doses dans les déchets HAO, pour le rendre le plus inutilisable possible à des fins militaires ou terroristes. Cette « immobilisation du

SANS RETRAITEMENT, GÉRER AUTREMENT LES DÉCHETS NUCLÉAIRES EXISTANTS, ARRÊTER D'EN PRODUIRE

plutonium » déjà extrait ou « *détraitement* » est possible techniquement et garantit l'emploi pendant au moins 20 ans et ce, sans évoquer les nécessités du démantèlement (50 à 100 ans²). La France et les pays sous contrat ne peuvent se désintéresser, aujourd'hui de la réduction des risques de prolifération de la bombe A et des risques d'attentats.

D'autres voies sont possibles

La Suède a rompu ses contrats de retraitement-extraction du plutonium depuis les années 1983-1984 ; la Belgique ne retire plus depuis 2000. L'Allemagne arrête l'envoi de convois de combustibles irradiés vers la Hague en cette année 2005. Le stockage direct des combustibles irradiés doit être entrepris. **Dans ce cas, probable dans les années à venir, il faut repenser les catégories, les quantités de déchets à stocker et les conditions de stockage.**

Même sans retraitement, que faire de ces déchets nucléaires ?

On ne sait pas aujourd'hui éliminer ces déchets :

La recherche sur la transmutation passe par la filière du plutonium, que l'on vient de démontrer inutile, coûteuse, dangereuse, dans l'impasse.

L'enfouissement est de fait irréversible, quand on sait que l'ANDRA refuse d'aller rechercher, à 10 ou 20 mètres sous terre, des conteneurs défectueux dans la partie nord-est du Centre de Stockage Manche, à la Hague³.

Il n'offre aucune garantie à l'échelle des temps géologiques, que ce soit :

- En granite, préféré d'abord par l'ANDRA : l'eau y circule et la lixiviation peut entraîner la dispersion des éléments radioactifs.

- En sel : présence d'eau jadis, qui peut réapparaître.

- En argile, comme à Bure, où la roche est en principe la plus imperméable. On devrait mieux y contrôler la lixiviation, s'il n'y a pas de fractures ; mais cette qualité devient un défaut dès que du plutonium résiduel est contenu dans les déchets vitrifiés. On ne peut exclure un accident majeur, comme à Klysthyme au nord de l'Oural, en 1957⁴.

L'enfouissement n'est qu'un moyen de cacher les problèmes et non de les gérer.

Il est écologiquement et moralement inacceptable pour des milliers de générations à venir.

En l'absence de bonnes solutions, recherchons la moins mauvaise

Réduire les risques, c'est avant tout réduire la quantité de déchets à gérer.

Ceci implique la programmation de la sortie de l'électronucléaire et l'abandon du projet EPR.

Stocker en sub-surface, plus qu'en surface vulnérable, sur site de production ou à proximité (possible si l'on arrête les centrales nucléaires) permet :

- d'éviter des transports dangereux de conteneurs nucléaires appelés si joliment « colis » ;

- d'éviter de trouver une multitude de nouveaux sites à nucléariser appelés « laboratoires » ;

- de contrôler de façon indépendante et de reconditionner si nécessaire tout contenu défectueux, sous la responsabilité du « pollueur » réel ou éventuel.

Un préalable est nécessaire avant tout débat sur la gestion des déchets nucléaires : il faut arrêter d'imposer l'enfouissement. Discutons de solutions qui satisfont davantage la protection à long terme de la planète et non celles, à court terme, du lobby nucléaire.

Texte réalisé sous la seule responsabilité du Comité de Réflexion et d'Information sur la Lutte Anti Nucléaire.

¹ Le plutonium est stocké dans des conteneurs de 2,9 kg pour éviter les accidents de criticité et l'accident majeur.

² Étude de l'OKÖ-Institute de Darmstadt, traduite pour le Crilan.

³ 12 octobre 2001 : audition par la commission de surveillance du CSM-ANDRA de C. Kernaonet, ingénieur chargé de la radioprotection, ayant travaillé sur le site entre 1973 et 1995.

En conclusion d'une longue audition, il demande « *que les déchets de la tranche 1, la plus ancienne, soient reconditionnés, à l'instar de l'ouvrage pleine terre T01* ». Il précise : « *il n'est pas possible d'estimer la quantité de plutonium stocké dans la tranche 1, la plus ancienne, entre 1969 et 1977 et qu'il existe des incohérences entre les informations des bordereaux et les mesures d'activité faites sur le site* ». (Cf. compte-rendu officiel). Il « *n'exclut pas le risque d'un accident de criticité (explosion) du plutonium* » (Ouest-France 13-10-02).

⁴ Cf. Jaurès Medvedev, « Désastre nucléaire en Oural », Éditions Isoète.

Contact :
**Comité de Réflexion, d'Information
et de Lutte Anti Nucléaire**

<http://www.crilan.org/>

M. Didier ANGER, Président

10 Route d'Etang Val 50 340 Les Pieux

e-mail : didier.anger@crilan.org

Tél : 02 33 52 45 59 - Fax : 02 33 52 53 26